

n° 46 - SUBVENTION POUR COMITE D'EXPANSION DE LUDRES

Monsieur le Maire expose la demande de subvention du "Comité LUDRES-EXPANSION" et propose au Conseil de voter une subvention de 10.000 Frs sans que cela préjuge des propositions futures de la Commission des Finances.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide

- Une subvention de Dix Mille Frs (10.000 F) est allouée au Comité de LUDRES EXPANSION
- Un crédit suffisant a été inscrit au Budget primitif 1977 article 657